

Questions orales

[Français]

LES PRODUCTEURS DE LAIT—LA POSITION DU MINISTRE DU
COMMERCE EXTÉRIEUR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, on peut discuter l'interprétation de cet article par le ministre de l'Agriculture. Mais l'Union des producteurs agricoles du Québec et les autres producteurs laitiers ont exprimé leurs inquiétudes touchant au volume des importations de lait en provenance des États-Unis destiné à la consommation canadienne. La seule raison donnée par le ministre du Commerce extérieur à ce sujet: c'est parce qu'il s'inquiète pour l'avenir de l'Accord commercial avec les États-Unis.

Pourquoi le premier ministre et ses collègues ont-ils déclaré à maintes reprises que l'Accord commercial avec les États-Unis ne touche en aucune façon les cultivateurs du Canada bien que le ministre du Commerce extérieur prétende exactement le contraire dans sa lettre à mon collègue, l'honorable député d'Algoma? Comment expliquer cette contradiction?

● (1420)

[Traduction]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le Canada n'importe pas de lait des États-Unis et il n'en exporte pas non plus aux États-Unis.

M. Orlikow: Et les produits laitiers?

M. Wise: J'y viens. Le 16 mars, nous avons dit que nous allions préserver le cadre nécessaire au fonctionnement quotidien de la gestion de l'offre. Nous avons pris l'engagement d'inscrire les articles au sujet desquels le député s'inquiète peut-être, articles qui figurent maintenant dans le tarif, sur la liste des produits d'importation et d'exportation.

Nous avons pris cet engagement le 16 mars 1986. Je me méprends peut-être, mais je crois que c'est au début ou au milieu de janvier que j'ai pris la parole au congrès annuel de la Fédération canadienne des producteurs de lait. À ce moment-là, nous avions déjà adopté le décret du Conseil qui transférerait tous les articles qui figuraient dans le tarif à la liste des produits d'importation et d'exportation.

En outre, nous avons ajouté un certain nombre de produits qui ne figuraient pas dans le tarif mais que la Fédération canadienne des producteurs de lait réclamait depuis dix ans. Le précédent gouvernement avait toujours refusé. Nous avons également transféré ces articles du tarif à la liste des produits d'importation et d'exportation.

Le très honorable chef de l'opposition sait sans doute que nous ne pouvons pas agir ainsi de façon unilatérale. Le GATT nous oblige à aviser tous nos partenaires commerciaux que nous avons engagé cette démarche.

Le chef de l'opposition devrait également se rendre compte que nous devons négocier les contrôles sur les importations avec nos partenaires commerciaux. En temps ordinaire, il s'agit de la moyenne des cinq dernières années sans tenir compte ni de l'année la plus favorable, ni de la moins favorable. C'est exactement la démarche dans laquelle nous sommes maintenant engagés.

LA DEMANDE DES PRODUCTEURS DE LAIT LIQUIDE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture sait bien que les producteurs de lait liquide lui demandent à lui et au gouvernement des secours et une certaine protection contre les importations de lait américain au Canada.

Contrairement aux déclarations du premier ministre, le ministre du Commerce extérieur a dit, dans sa réponse au député d'Algoma, qu'il n'aiderait pas les producteurs laitiers canadiens à cause—pour reprendre exactement ses termes—de «la situation délicate que cette question créerait dans le contexte du processus d'approbation de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis».

Le gouvernement fait donc dépendre les intérêts des producteurs laitiers canadiens du processus d'approbation de l'accord. Le ministre sait bien qu'avec une saison de production de quatre, cinq ou six mois, les agriculteurs du Canada ne peuvent concurrencer ceux de la Californie, de la Georgie, du Mississippi ou de la Floride qui peuvent exploiter leur terre 12 mois par an. C'est absolument impossible.

Est-ce là la raison pour laquelle la protection tarifaire saisonnière a été retirée aux producteurs canadiens de fruits et légumes? Est-ce la raison pour laquelle nous aurons une période de négociation de cinq à sept ans au cours de laquelle chacun de nos programmes agricoles devra être harmonisé avec ceux des États-Unis?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je crois que le très honorable député devrait vérifier les faits qu'ils présente. Il aurait peut-être intérêt à remplacer son chargé de recherche parce qu'il n'existe pas le moindre doute dans mon esprit et il n'en existe aucun dans l'esprit du gouvernement ni dans celui des producteurs laitiers du Canada que nous allons respecter intégralement les engagements pris à leur égard le 16 mars dernier et que nous ferons inscrire ces articles sur la liste des marchandises d'importation contrôlée.

● (1425)

L'honorable député peut vraiment s'en remettre à nous parce que nous avons l'intention de respecter les engagements que nous avons pris envers les producteurs laitiers du Canada le 16 mars.

M. Foster: Vous les avez sacrifiés!

M. Wise: Il devrait également vérifier ses faits parce que les producteurs de lait liquide du pays ne relèvent pas de la compétence fédérale. Ils sont soumis à une réglementation provinciale et relèvent d'offices de commercialisation provinciaux.

M. Foster: Vous devriez lire l'accord!

M. Wise: Aucun office provincial de commercialisation du lait ne s'est plaint de l'importation de lait américain parce que nous n'en importons tout simplement pas et n'en avons jamais importé.